

difficile et délicate de créer, d'organiser, d'administrer et de diriger les écoles dans chaque municipalité. Ce pouvoir, ce ministère si honorable et si important c'est la *commission scolaire* dont vous êtes les dignes officiers, après avoir été choisis librement et au grand jour par les parents ou contribuables.

La Commission scolaire.

M. le Surintendant de l'Instruction publique, avec toute l'autorité de sa haute situation et l'autorité aussi de sa longue expérience, vient de vous dire, MM. les commissaires, vos devoirs vis-à-vis de l'école et vous démontrer la responsabilité que comportent ces devoirs honorables. Il a traité son sujet de la façon la plus complète, et j'aurais mauvaise grâce d'y revenir. Aussi, dans cette conférence, je me propose tout simplement d'étudier avec vous les moyens à prendre pour mieux mettre en pratique les sages conseils de M. le Surintendant; car il serait vraiment malheureux que de tels conseils fussent oubliés. Soit qu'il s'agisse du simple choix d'un emplacement scolaire, de la construction d'une école, de la création d'un arrondissement scolaire, et ce qui est plus grave, de l'engagement des maîtres et des maîtresses, tout importe dans ces multiples devoirs. C'est pourquoi M. le Surintendant vous a dit et répété combien vos fonctions sont pleines de responsabilités. Une école spacieuse, meublée convenablement, où le bon goût règne et les lois de l'hygiène sont observées importe beaucoup à la formation des enfants, mais le choix du maître ou de la maîtresse importe plus encore, car "tel maître, tel élève." Et l'école serait-elle irréprochable au point de vue matériel, et le maître aurait-il toutes les qualités voulues, les commissaires ont encore la tâche d'assurer l'ordre et la discipline en classe par des règlements sages et des visites opportunes, appuyant ainsi, discrètement mais fermement, l'autorité des titulaires et soutenant aussi le courage des enfants en provoquant une louable émulation. De plus, et ce n'est pas la moindre de vos obligations, vous devez favoriser la fréquentation scolaire et contrôler la mise en opération du programme d'études.

M. le Surintendant vous a dit tous ces devoirs, toutes ces obligations, je n'insiste pas. Mais permettez-moi de vous signaler les points faibles que notent les inspecteurs d'écoles dans leurs bulletins, et de vous dire aussi les conséquences de certaines négligences ou lacunes.

Lacunes et Points faibles.

Afin de mieux préciser, voici quelques statistiques qui ne laisseront pas de vous intéresser: Le diocèse des Trois-Rivières, au point de vue scolaire, est divisé en 53 municipalités renfermant 280 arrondissements. Voici par comté: Maskinongé, 12 municipalités scolaires, 64 arrondisse-